

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires aux grandes écoles

Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2010-2011

NOR : ESRS1000116A
RLR : 471-0
arrêté du 25-3-2010
ESR - DGESIP

Vu code de l'Éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié notamment par décret n° 2007-692 du 3-5-2007, et notamment article 11 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 7-1-1998 modifié par arrêté du 14-6-2004 ; arrêté du 3-5-2005 ; avis du CSE du 11-3-2010 ; avis du CNESER du 15-3-2010

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2010-2011 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème : L'argent

- 1) La Philosophie de l'argent** (Georg Simmel) [Partie analytique, 3ème chapitre, sections 1 et 2, traduction Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Puf Quadrige].
- 2) L'Argent** (Émile Zola).
- 3) L'Avare** (Molière).

Thème : Le mal

- 1) « Profession de foi du vicaire savoyard »** (Jean-Jacques Rousseau) [Livre quatrième d'« **Émile ou de l'éducation** »] ; depuis « Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe, et je me soucie peu de l'être. » jusqu'à « J'ai fait ce que j'ai pu pour atteindre à la vérité ; mais sa source est trop élevée : quand les forces me manquent pour aller plus loin, de quoi puis-je être coupable ? C'est à elle à s'approcher. ».
- 2) Macbeth** (William Shakespeare) [traduction Pierre-Jean Jouve, préface G. Wilson Knight, Éditions Garnier-Flammarion].
- 3) Les Âmes fortes** (Jean Giono).

Article 2 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2010-2011 s'appuie notamment sur le second thème de l'article 1, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 2 de ce thème.

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mars 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel